

J'espère que le ministre, qui a une expérience antérieure aux Postes, se lèvera bientôt à la Chambre pour déclarer une nouvelle politique gouvernementale à ce sujet, et indiquer que ce traitement discriminatoire dans certaines collectivités du Canada, y compris la ville de Courtenay dans ma propre circonscription, sera supprimé afin qu'elles puissent jouir des mêmes droits et privilèges dans ce domaine des services du gouvernement que leurs concitoyens dans d'autres endroits.

M. John M. Reid (Kenora-Rainy River): Monsieur l'Orateur, le discours du trône était plutôt intéressant, car, que je sache, c'est la première fois que le gouvernement a tenté d'exposer sa façon d'aborder la solution des problèmes. Parmi les sujets traités assez longuement se trouve celui du milieu dans les années 70, notamment, celui de la pollution. Ce sont là des points très importants, et j'ai cru devoir signaler à la Chambre un exemple patent de l'effet—tout à fait disproportionné—de la pollution sur certains secteurs de notre économie. Je parlerai de la pollution causée par le mercure, particulièrement répandue dans le Nord-Ouest et d'autres régions de l'Ontario, ainsi qu'au Manitoba. Elle a frappé les industries qui traitent le poisson. Dans ma circonscription, qui dépend de l'industrie touristique, on a dit que les pêcheurs locaux obtiennent peut-être 35c. la livre de poisson, tandis que le touriste qui vient y pêcher paiera jusqu'à \$10 la livre; cependant, l'industrie touristique n'y assure que 10 p. 100 de l'emploi.

Un autre groupe touché par la pollution par le mercure est celui des pêcheurs commerçants. Le plus important groupe de ceux que touche sensiblement la pollution par le mercure est celui des Indiens qui vivent dans des régions où le mercure a détruit leur gagne-pain et, plus important, leur mode de vie. Aucun dédommagement ne peut compenser leurs pertes.

Tandis que nous parlons de pollution, qu'il me soit permis de signaler qu'on a différentes opinions à ce sujet. Pour certains, c'est la compagnie qui pollue, et pour d'autres, c'est le consommateur, puisqu'il a refusé jusqu'ici de payer les frais du traitement des déchets, résultant de la transformation d'un produit. Mais examinons l'ensemble de la situation et voyons qui est vraiment responsable de la pollution. Il y a les sociétés de la Couronne, comme en Saskatchewan, par exemple, et les sociétés privées. Il y a les actionnaires, la direction des usines locales, les travailleurs qui effectuent la transformation, les industries de service qui naissent autour d'une industrie particulière, les petits commerçants, les enseignants et les avocats.

Un autre groupe, les consommateurs ont pu, je le répète, profiter de bas prix, parce qu'ils n'étaient pas obligés d'acquitter le coût de la destruction des déchets ou des dérivés des produits qu'ils achètent. En dernier lieu, bien entendu et peut-être le plus grand coupable, vient le gouvernement qui prélève des impôts de ces industries et qui représente la société en général. Les gouvernements qui réglementent ces industries leur imposent des mesures antipollution. Vous constaterez, j'en suis

certain, que les personnes qui sont au fond responsables de la pollution ne forment pas un groupe particulier, comme une compagnie, ses actionnaires ou les travailleurs, mais c'est la société en général qui a voulu accroître ainsi le produit national brut pour créer une société d'abondance. Lorsqu'on a découvert du mercure dans ma circonscription, les répercussions ont été immédiates sur l'industrie du tourisme et la pêche commerciale. Mais en toute déférence pour le gouvernement fédéral et celui de l'Ontario, on peut dire que ces derniers se sont occupés rapidement de la pêche commerciale et de la petite industrie qui rapporte en Ontario environ 6 millions par année. Mais ils ont oublié l'industrie touristique qui rapporte peut-être un revenu annuel d'environ 200 millions de dollars et qui dépend du même élément que les pêcheurs commerciaux, le poisson.

• (3.40 p.m.)

Les régions les plus touchées par le mercure ont été le réseau de la rivière English, la rivière Winnipeg et le lac des Bois. Dans les deux premiers cas le gouvernement a agi rapidement et indemnisé les pêcheurs commerciaux en cause. Mais au lac des Bois, nous avons eu un autre problème, parce que les niveaux de mercure n'ont pas été jugés suffisamment élevés pour fermer le lac. Les gouvernements fédéral et provincial, de concert avec leur propre organisme, l'Office de commercialisation du poisson d'eau douce, ont imaginé un arrangement par lequel cet office achèterait tout le poisson pêché dans ce lac et les autres, l'inspecterait pour déceler la présence de mercure, et détruirait les parties polluées.

Les deux gouvernements dédommageraient l'Office de ses frais. Les pêcheurs ne devaient rien y perdre. Mais dans l'été, nous avons eu beaucoup de difficultés parce qu'il fallait congeler tout le poisson venant du lac des Bois et ensuite le vérifier. A la fin de l'été, je me suis rendu à Winnipeg pour étudier la question avec les hauts fonctionnaires du ministère des Pêches et des Forêts et nous sommes parvenus à un accord aux termes duquel ils installeraient un échantillonneur à Kenora pour prendre des échantillons de poissons, les envoyer rapidement à Winnipeg, faire un essai et, si le poisson était déclaré bon, la prise pouvait être vendue fraîche. S'il y avait des doutes, on le congelait et on le vérifiait à nouveau. Le résultat de tout cela, c'est que les pêcheurs ont empêché un autre \$25,000.

Qu'ont fait alors les gouvernements fédéral et provincial, monsieur l'Orateur? Il ne serait que raisonnable de prétendre qu'ils permettraient l'application pendant l'automne d'un système utilisé pendant le printemps et l'été; mais la saison des pêches d'automne n'était qu'à moitié écoulée quand l'Office de commercialisation du poisson d'eau douce a envoyé un nouveau barème de prix qui a eu pour effet de reporter sur les pêcheurs du lac des Bois le préjudice imputable à la pollution par le mercure, car, au lieu que ce soit le gouvernement qui ait assumé les pertes causées par le poisson contaminé, ce sont les pêcheurs qui devront en faire les frais.

Par la suite, les prises du lac des Bois ont baissé de moitié, les recettes des pêcheurs de 25 p. 100 et un très